

Source: <https://www.msn.com/fr-fr/finance/conso/linky-allez-vous-vraiment-faire-des-%c3%a9conomies-avec-ce-nouveau-compteur/ar-AACSSBY?li=BBoJji&ocid=mailsignout>

Plus quelques commentaires ajoutés en bas du document : **(*n)**

Linky : allez-vous vraiment faire des économies avec ce nouveau compteur ?

Le petit compteur devait permettre aux ménages de mieux maîtriser leur consommation... et donc de moins payer. Mais, au final, son déploiement coûteux et controversé ne serait pas la bonne affaire promise. Explications.

Pour les uns (fournisseurs d'électricité et Enedis qui gère le réseau), Linky, c'est un rêve. Pour les autres (associations de défense de consommateurs ou de l'environnement), c'est un cauchemar.

Si la vérité est (peut-être) entre les deux, une chose est certaine : le programme Linky consiste dans le remplacement de 35 millions de compteurs électriques (dont un bon nombre encore en parfait état de fonctionnement) par Enedis (ex-ERDF) entre 2016 et 2021. But de l'opération ? Faire entrer la France dans l'ère du compteur dit intelligent, qui devrait permettre d'ajuster en permanence la production selon les besoins des consommateurs **(*1)**. Par ailleurs, ces compteurs ne nécessitent aucune intervention, sinon un relevé annuel. Mais le petit compteur jaune se prétend aussi vert : en donnant les moyens de mieux contrôler sa consommation, il serait source d'économies d'énergie et d'économies tout court. Et en permettant aux fournisseurs d'électricité de proposer des «heures supercreuses» : l'électricité ne pouvant pas être stockée, autant abaisser son prix plutôt que de la perdre quand la demande est faible.

Sauf que cela revient, pour les opposants au système, à une incitation à la surconsommation **(*2)**. D'autant que, contrairement à la promesse d'une information en continu, il apparaît que Linky «ne permet d'obtenir comme données de consommation que le ou les index de consommation, la puissance apparente et la puissance maximale du jour. D'autres moyens doivent donc être mis en œuvre pour disposer de données de consommation plus complètes», selon les observations de la Cour des comptes. D'ailleurs, un rapport du cabinet EY, en 2015, assurait que Linky entraînerait une économie sur les factures d'électricité de l'ordre de... 1%. «Et encore, c'est une fois qu'Enedis aura supprimé les 20.000 postes de techniciens chargés de relever les compteurs. C'est bien simple : les Allemands ont eu les mêmes études et ils ont conclu que changer les compteurs serait trop onéreux et jamais rentable !», **(*3)** tempête Philippe Gauthier, fondateur du collectif Stop Linky.

L'installation risque de faire monter votre facture en 2021

En attendant d'hypothétiques économies, Linky constitue déjà une dépense d'installation pour les ménages. Certes, l'installation de ce compteur, d'un coût unitaire évalué à environ 130 euros **(*4)**, n'est pas directement facturée aux ménages. Mais c'est bien à l'usager qu'il reviendra, au final, de financer le dispositif : pour éviter une hausse trop brutale, les coûts seront répercutés sur les factures à partir de 2021. Un «différé tarifaire» avec un taux d'intérêt important, dont la Cour des comptes n'approuve pas le principe. Autre détail, au-delà de l'installation, personne n'évoque le coût du recyclage des 35 millions de compteurs actuels : cuivre, plastiques, métaux...

Enedis s'engage à ce que les compteurs soient recyclés en France par des ateliers d'insertion, sans jamais dire combien l'opération va coûter. D'autant que les ateliers d'insertion – du fait qu'ils emploient des travailleurs handicapés ou des personnes en réinsertion – sont largement subventionnés par l'Etat ou les collectivités territoriales, donc par l'impôt. En outre, si certains métaux comme le cuivre sont facilement réutilisables, d'autres ne sont pratiquement pas valorisables, comme les compteurs en Bakélite (de couleur noire et considérés comme inusables) qui contiennent de l'amiante.

Conclusion : l'installation des compteurs Linky va entraîner une hausse de déchets divers dont l'environnement n'a pas besoin et des dépenses inutiles dont les contribuables n'ont pas non plus besoin.

Et au quotidien ?

Ce qui est en revanche certain, c'est que (contrairement à la rumeur) l'utilisation du compteur n'entraînera pas de hausse de facture. Du moins, dans 99,9% des cas (*5). En effet, du fait de sa précision, Linky permet de facturer à la seconde et selon la consommation réelle en fonction du type d'abonnement : 6, 9 ou 12 kilovoltampères. Et les compteurs 3 kilovoltampères des tout petits consommateurs seront appelés à disparaître. Les quelques clients qui ont vu leur facture s'envoler le doivent au fait que leur abonnement était ancien et sous-dimensionné par rapport à leurs besoins réels.

Enfin, gare au défaut de paiement : Linky permet au fournisseur d'électricité de couper à distance le courant des mauvais payeurs. Enfin, outre les questions de données personnelles (voir ci-dessous) et les fantasmes autour des ondes (dont la nocivité n'est pas démontrée), les opposants au compteur avancent un ultime argument : le compteur serait en lui-même très gourmand en énergie. Contrairement à un compteur ordinaire qui ne consomme rien, le Linky consomme 2 watts par heure quand il est en veille et 10 quand il est actif. Mais comme il est communicant, le Linky n'est jamais en veille et échange avec les 720.000 concentrateurs qui servent de relais. Point confirmé par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'UFC-Que choisir : «L'ensemble des infrastructures nécessaires pour faire fonctionner le comptage communicant consomment de l'électricité pour fonctionner.»

Résultat : le programme Linky occasionnera une hausse de la consommation nationale annuelle d'environ 0,4 térawattheure, soit la consommation d'une ville de 250.000 habitants ou la production d'un réacteur nucléaire. Argument qu'Enedis ne réfute jamais...

Big Brother is not watching you !

Contrairement à une rumeur courant sur Internet, Linky n'intègre pas de caméra espion. Et la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a strictement encadré les données collectées par ces compteurs : la consommation, la courbe de charge, la qualité de la tension et la sécurité de l'installation.

Commentaires :

(*1) RTE et Enedis savent ajuster en permanence production et consommation depuis longtemps. Avec la généralisation de la production décentralisée et la charge rapide des voitures électriques, cet ajustement est plus délicat. Néanmoins en plaçant un Linky sur chacun des 720.000 concentrateurs d'immeuble ou de quartier, on obtient l'information nécessaire et suffisante, et ce pour un coût de $720.000 \times 130 = 100,8$ millions d'euros au lieu de $35.000.000 \times 130 = 4,55$ Milliards d'euros !

Voir plus loin : la consommation de ces compteurs communicants est diminuée d'autant.

(*2) Non seulement c'est une incitation à consommer, fusse en heures creuses, mais c'est aussi une tentative de contraindre l'utilisateur à écrêter les pointes de consommation qui seront facturées plus cher. Cette contrainte ne tend pas à réduire globalement l'énergie consommée comme le voudrait la bonne maîtrise de l'énergie, mais simplement à lisser cette consommation. Or l'utilisateur n'a que rarement la possibilité d'éteindre la majorité de ses appareils en pointe. Et même s'il y parvenait, il ne pourrait pas faire d'économie réelle car les fournisseurs d'énergie ne peuvent voir leur recettes diminuer sans risque financier !

(*3) Effectivement l'Allemagne ne déploie le compteur communicant que pour des puissances souscrites > 36 kVA.

(*4) Cette estimation du prix du Linky posé est sans doute bien inférieure à la réalité ! Tabler sur 200 euros et donc 7 Milliards pour l'ensemble est plus réaliste.

(*5) Il faut être conscient que Linky enregistrant la puissance consommée à tout instant, permet de mettre une tarification à la carte. Voir le projet de Turpe6 de la CRE. Cette tarification à la carte a pour objet de contraindre l'utilisateur à lisser sa consommation en hiver (réduire les pointes dues au chauffage électrique), en été (réduire les pointes dues à la climatisation). Il faut donc s'attendre à une facture plus salée si l'usager ne parvient pas à lisser sa consommation.

Le Turpe6 envisage également des pas de puissance souscrite de 1,2,3, ...kVA au lieu de 3,6,9,12,18 ... en sachant que l'abonnement est d'autant plus cher que la puissance souscrite croit.